JUILLET 2019

Montsalvy Infos

2019

N°20

Petites Cités de Caractère

L'ÉDITO

Ce bulletin municipal, dont nous avons volontairement ajourné la parution en raison du retard pris par les travaux, sera le dernier de cette mandature.
Dans ce numéro, nous vous résumons les événements officiels et festifs qui se sont déroulés depuis juillet 2018, et vous présentons le budget 2019.
Nous sommes arrivés au bout de notre programme de travaux, malgré les difficultés rencontrées lors de leur réalisation :

- la salle polyvalente, le dojo et l'installation d'une borne de chargement pour les véhicules électriques ;

- le parking pour accueillir les touristes, avec des toilettes publiques ;

- la maison des arts et du tourisme avec une vitrine d'exposition des objets ayant appartenu à Marcellin Boule, travail que nous avons réalisé conjointement avec les Amis de l'Abbatiale et du Passé de Montsalvy, exposition que je vous invite à visiter, l'office de tourisme y étant à présent installé ;

- l'étude technique du Christ en croix, en collaboration avec les Amis de l'Abbatiale et du Passé de Montsalvy ;

- la reprise totale des captages d'eau potable de Pouchines et du Garric.

L'ensemble de ces investissements dépasse 2,2 millions d'euros, sans que nous ayons augmenté les impôts locaux (seules les bases ont changé indépendamment de notre volonté).

Les inaugurations officielles de ces réalisations auront lieu à l'automne et vous y serez tous conviés.

Merci d'avoir supporté les désagréments causés par tous ces travaux et particulièrement lors de l'aménagement de la rue Marcellin Boule.

Bon été à tous.

Michel PUECH

DANS CE NUMÉRO

Photo de couverture :
Isabelle Lemaire

2019 N°20

Bulletin d'information
de Montsalvy

11 rue Marcellin Boule
15120 Montsalvy
04.71.49.20.10

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Michel Puech

RÉDACTION
Commission communication

CRÉDIT PHOTOS
Isabelle LEMAIRE
Claudine CASTANIER
Jean-Louis CAMBON
Agnès BLOSSIER
Dominique FAUNIÈRES

Ce numéro a été tiré
à 500 exemplaires.

www.montsalvy.fr

Qualité de vie 3

Actualité des travaux
⇒ Salle multisports 3
⇒ Maison des arts et du tourisme 4
⇒ Christ roman 4

Actualité P.C.C.
⇒ Renouvellement label P.C.C.® et participations financières 5
⇒ Parking sanitaires et espace d'attente et d'informations 5

Devoir de mémoire
1918—2018 6

À savoir
⇒ Limitation provisoire des usages de l'eau (extrait) 8
⇒ Dégradation, vol, etc. 8
⇒ Répertoire électoral unique 9

En bref
Transport à la demande 9

Ça s'est passé...
Le goût dans tous ses sens 10

Zoom sur
Montsalvy, aire de camping-car 2018 12

En bref
Tarifs communaux 13

Budget communal 14

Budget A.E.P. 16

Focus
Le printemps des arts 18

Agenda 20

Se divertir 22

Répertoire des association 23

Histoire 24

SERVICES À LA PERSONNE

Assistante sociale
Mardi de 14h à 17h
Jeudi de 9h30 à 12h30
1 semaine sur 2
Sur rendez-vous uniquement
04.71.46.99.62

Mercredi, une semaine sur deux de 9h30 à 12h00
Sur rendez-vous uniquement
04.71.45.60.35

Troisième jeudi du mois de 10h00 à 12h00

04.71.49.69.94

Lundi, mardi et vendredi
04.71.43.52.97

RELAIS PETITE ENFANCE PAYS DE MONTSALVY
Les animations ont lieu tous les vendredis de 9h15 à 12h00
Salle des fêtes

04.43.33.10.82 - 06.79.53.78.14

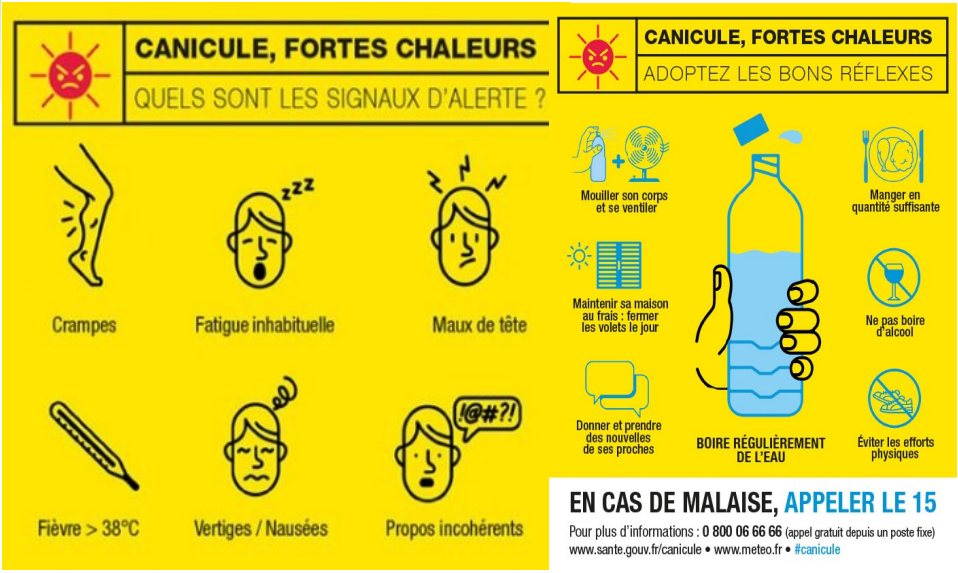

ACTUALITÉ DES TRAVAUX

SALLE MULTISPORTS

Les travaux d'amélioration et d'extension de la salle multisports sont terminés. Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (F.E.A.D.E.R.) car l'Europe investit dans les zones rurales ; mais également par l'État (D.E.T.R.), la Région, le Conseil départemental du Cantal.

ACTUALITÉ DES TRAVAUX

MAISON DES ARTS ET DU TOURISME

Après de longs mois de travaux de réhabilitation,
la maison des arts et du tourisme a ouvert ses portes
mercredi 3 juillet 2019.

Elle accueillera à partir du mois d'août prochain la collection Marcellin Boule, qui sera mise en valeur dans le meuble réalisé sur mesure.

La mezzanine surplombant l'accueil de l'office de tourisme proposera également des expositions temporaires.

CHRIST ROMAN

Jeudi 27 juin dernier, Agnès Blossier et Dominique Faunières, respectivement restauratrice de sculptures et maquettes et restauratrice du patrimoine - sculptures, en collaboration avec Pierre-Olivier Benech, conservateur des monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Auvergne Rhône Alpes ont présenté le rapport d'étude du Christ en croix, classé monument historique.

Cette étude, initiée par les Amis de l'Abbatiale et du Passé de Montsalvy, a été financée par la D.R.A.C. pour 8.950 €, et par les Amis de l'Abbatiale pour un montant de 2.500 €.

Une datation probable situe la création de la croix entre la dernière moitié du 10e siècle et la première moitié du 11e siècle.

En dehors d'une partie de la main senestre (main gauche), l'attitude actuelle du Christ reflète bien la conception d'origine. Sa tête ne supportait aucune couronne.
Malgré les modifications subies à ses extrémités, il s'agit bien ici d'éléments originaux, tant la croix que le système de fixation du Christ sur celle-ci.

Des études complémentaires (datation et restauration) seront à envisager afin d'en apprendre plus sur ce Christ exceptionnel et d'en définir les choix de restauration.

RENOUVELLEMENT LABEL PETITES CITÉS DE CARACTÈRE® ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

La visite de contrôle du label P.C.C.® du 29 mai 2019 a été couronnée de succès : la commission d'homologation a renouvelé notre label pour cinq ans.
Ont été présentés les travaux réalisés grâce à l'appel à projet de la Région, pour lequel la commune était éligible du fait de sa labélisation : la halle réhabilitée en maison des arts et du tourisme, le parking équipé de sanitaires avec un espace d'attente et d'informations, la rue Marcellin Boule. Reste le volet signalétique en cours d'élaboration.
L'opération « d'aménagement et de mise en valeur du bourg de Montsalvy dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique » est cofinancée par l'Union Européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural (F.E.A.D.E.R.) et l'Etat (D.E.T.R.). Ce projet présente à la fois un intérêt patrimonial et pour le développement du territoire, une politique d'animation et de mise en valeur, une prise en compte de l'accessibilité des personnes en situation de handicap et une démarche environnementale dans les aménagements.
Le montant des subventions F.E.A.D.E.R. s'élève à 253.400 € et à 148.800 € pour la D.E.T.R.

l'Europe s'engage en Auvergne avec le FEADER

UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Petites Cités de Caractère

PARKING SANITAIRES ET ESPACE D'ATTENTE ET D'INFORMATIONS

AVANT

APRÈS

ESPACE D'ATTENTE ET D'INFORMATIONS

DEVOIR DE MÉMOIRE

11 NOVEMBRE 1918
11 NOVEMBRE 2018

Voilà 100 ans que le
Cessez-le-feu était effectif,
après une guerre de 4 ans
qui a saigné à blanc les populations de nos campagnes.

La célébration du centième anniversaire du Cessez-le-feu, nous a amenés, nous combattants de la troisième génération du feu et porteurs de mémoire de nos anciens de 1914-1918, à organiser une commémoration exceptionnelle en invitant les Maires et les porte-drapeaux des communes de l'ancien canton à se joindre à nous, accompagnés de nos camarades anciens combattants.

En outre, nous avons réussi à obtenir le concours d'un clairon qui a sonné le cessez-le-feu, comme il y a cent ans, en ouverture de la cérémonie au Monument aux morts.

La Marseillaise a été chantée par la chorale « Si ça vous chante » (que nous remercions) et reprise en chœur par l'assemblée.

Jean-Louis CAMBON

À SAVOIR

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ N° 20-2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Considérant les conditions exceptionnelles de sécheresse ;
Considérant la persistance du déficit pluvieux ;
Considérant le risque de pénurie d'eau ;
Considérant la nécessité impérieuse de préserver la distribution d'eau potable aux habitants et de garantir une réserve d'incendie ;

ARRÊTE

Article 1er :
Sont interdits sur le territoire de la commune de Montsalvy :
- le remplissage complet des piscines privées des particuliers, y compris des piscines hors sol ;
- le lavage des voitures et de tous véhicules qui ne sont pas soumis à une obligation réglementaire (tels que les véhicules sanitaires, alimentaires) ou technique (tels que les bétonnières) sauf dans les installations professionnelles ou à recyclage d'eau ;
- le lavage des voies et des trottoirs sauf pour des raisons prioritaires de salubrité publique ;
- l'arrosage des jardins d'agrément (à l'exclusion des jardins potagers dont l'arrosage est autorisé uniquement la nuit de 21 heures à 7 heures le lendemain), des pelouses et espaces verts, des massifs ornementaux, qu'ils soient publics ou privés ;
- le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.

Ces interdictions s'appliquent qu'il s'agisse d'eau provenant d'un réseau d'alimentation public, d'un captage dans un puits personnel ou d'un prélèvement dans un cours d'eau ou une voie d'eau.

Article 2 :
Ces mesures entrent en vigueur à compter du 28 juin 2019 jusqu'au 31 août 2019.
Elles seront actualisées en tant que de besoin, par arrêté complémentaire, en fonction des débits constatés et des évolutions pluviométriques.

Gendarmerie nationale

DÉGRADATION, VOL, CAMBRIOLAGE ...
AIDEZ-VOUS À RÉDUIRE VOTRE VULNÉRABILITÉ

CORRESPONDANT SÛRETÉ
DES CONSEILS PRATIQUES POUR LIMITER LE RISQUE D'ÊTRE VICTIME

QUI ? = Dans le Cantal, des correspondants sûreté sont formés pour prévenir ou limiter les actes de malveillance que vous pourriez subir dans le cadre de votre vie privée ou professionnelle. Leur expertise peut largement s'appliquer au bénéfice des entreprises, des établissements sensibles, des commerçants, des collectivités territoriales et des particuliers.

COMMENT ? = Par des **visites sur place**, ils sont en mesure d'identifier les vulnérabilités susceptibles d'être exploitées à vos dépens par des individus malveillants. Dans le cadre d'**une consultation orale**, une stratégie de défense ou de durcissement de la sûreté est élaborée sous forme de conseils et de préconisations *(clôture, serrurerie, barreaudage, éclairage, alarme, vidéoprotection, organisation humaine....)*

MODALITÉS ? = L'intervention du correspondant sûreté **est totalement gratuite**. Les **recommandations pratiques** données restent au final entièrement soumises, dans leur mise en œuvre, à la bonne volonté du demandeur.

Adjudant-Chef Nicolas BAUDIN
Communauté de brigades de MONTSALVY
Tph : 04 71 49 20 04
nicolas.baudin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, la loi du 1er août 2016 (n°2016-1046, n°2016-1047 et n°2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a modifié les règles électorales.

Elle a prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et a créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le répertoire électoral unique (R.E.U.). Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

ASSOUPLISSEMENT DES MESURES D'INSCRIPTION POUR LES CITOYENS

1/ À compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, au plus tard, le sixième vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours avant. À titre transitoire, entre le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales seront déposées, au plus tard, le dernier jour du deuxième mois précédant un scrutin (à titre d'exemple, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite d'inscription était fixée au 31 mars 2019).

2/ Les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (par exemple, cas des étudiants ou des jeunes travailleurs).

3/ La durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans.

4/ Un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième année consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale.

5/ Les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du R.E.U.

EN BREF

LE GOÛT DANS TOUS SES SENS

Sollicitée par l'Association nationale des Petites Cités de Caractère®, Montsalvy a participé samedi 22 septembre 2018 à la Fête de la Gastronomie – Goût de France.

Sur le thème du goût dans tous ses sens, le public a pu découvrir une série d'animations tout au long de la journée, inspirées par la citation de Pierre Gagnaire : « La cuisine est multi sensorielle. Elle s'adresse à l'œil, à la bouche, au nez, à l'oreille et à l'esprit. Aucun art ne possède cette complexité. »

Une visite du patrimoine faisait office de mise en bouche avec dégustation de produits locaux.

L'après-midi, en guise d'entrée, la confiserie Riol d'Aurillac a permis au public et aux résidents de l'E.H.P.A.D. de découvrir la fabrication des mendiants et de savourer différents chocolats.

Puis adultes et enfants ont mis tous leurs sens à l'épreuve au cours des nombreux défis du grand jeu de piste, plat de consistance qui les a conduit jusqu'à l'Auberge Fleurie, où ils ont été impressionnés par les talents du chef Jean-Pierre Courchinoux.

Mieux qu'un plateau de fromages, c'est un choix de lectures du meilleur goût dont les enfants se sont délectés, qui a précédé le dessert.

Elaboré par l'association culturelle de la commune, avec la complicité des Amis de l'Abbatiale et du Passé de Montsalvy, des animatrices de la maison de retraite, de la confiserie Riol, de l'Auberge Fleurie, de la médiathèque, des commerçants, du Football Club Junhac Montsalvy, des bénévoles et des élus, c'est un menu complet qu'ont pu apprécier les participants.

Enfin, c'est déguisée que la grande majorité des inscrits au banquet gaulois (qui affichait complet) a festoyé autour d'un savoureux cochon à la broche, au rythme non pas des bardes, mais des SWAN'S BOYS, clôturant ainsi cette belle journée.

PROCHAIN RDV

SAMEDI 21 SEPTEMBRE 2019

LORS DES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

ÉTAT CIVIL 2018

Six naissances :

Héloïse CLERMONT
Timéo LABORIE
Thiphaine SERIEYS
Naël BERTHOU
Alphonse GENESTE PUARD
Capucine FALIÈRE

Ils sont 31
à nous avoir quittés.

MONTSALVY « AIRE DE CAMPING-CAR DE L'ANNÉE 2018 »

Extrait de ©Camping-Car Magazine # 313 / Décembre 2018

C'est au sud du Cantal et aux portes de l'Aveyron que se situe le village de Montsalvy. Une cité paisible et accueillante.

MONTSALVY « Aire de l'année 2018 ! »

Depuis près de 30 ans, Camping-Car Magazine organise l'élection de l'aire de l'année. Le scrutin s'est terminé le 15 septembre dernier. Après dépouillement des très nombreux bulletins de vote, c'est l'aire d'accueil et de stationnement de Montsalvy qui a été déclarée vainqueur 2018. Direction le Cantal pour découvrir cette petite commune de caractère...

Il y a un an, Salles-Curan recueillait la majorité de vos suffrages. Cette année, c'est au tour de Montsalvy de rafler le titre de « l'Aire de l'année 2018 ». Située dans le Cantal, cette commune de 860 habitants accueille les camping-caristes depuis près de 20 ans.

« Ce projet est né au début des années 2000, à l'initiative de Vincent Descoeur, alors président de la Communauté de communes du Pays de Montsalvy », nous explique Michel Puech, maire. Montsalvy a accepté « de céder un terrain proche du centre-bourg, et s'est engagée à assurer l'entretien des espaces verts et des équipements de l'aire de services », complète-t-il. Rapidement, le succès est au rendez-vous. Aux 10 places délimitées par des haies, s'ajoute une plateforme de stationnement qui permet de doubler la capacité d'accueil de l'aire.

En parallèle, Montsalvy intègre le projet "Petites Cités de Caractère". Une homologation qui aspire à « valoriser des communes atypiques, [...] autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires », précise le label sur son site internet. Le village médiéval compte une abbatiale, un château et des porches…. de nombreux attraits pour les camping-caristes qui viennent y faire étape. Pour découvrir la commune, ils peuvent opter pour le parcours du patrimoine —en libre accès— ou assister à l'une des visites commentées. Pour ceux qui préfèrent se retrouver au calme, au contact de la nature, des circuits de randonnée sont proposés et le lac de Moulinier ravira les pêcheurs. Cette aire de services est ouverte toute l'année, les voyageurs peuvent profiter des charmes de Montsalvy en toute saison !

Les commerces de proximité favorisent d'autant l'engouement des camping-caristes : boulangerie, boucherie-charcuterie, primeur, presse, supérette… Ils contribuent à offrir encore plus de confort à cette aire communale. Un constat confirmé par Michel Puech : « Cette aire reste l'une des plus accueillantes dans sa catégorie, s'enthousiasme-t-il. Les bonnes appréciations nous font connaître et valorisent Montsalvy par le bouche-à-oreille, permettant ainsi d'accroître l'attractivité de notre "Petite Cité de Caractère" ! »

Ainsi, le plébiscite de cette aire de services, élue Aire de l'année 2018, n'est que la confirmation d'un succès toujours grandissant. Et c'est surtout la promesse qu'entre Montsalvy et les camping- caristes, l'histoire est loin d'être finie…

EN BREF

TARIFS COMMUNAUX 2019

EAU ET ASSAINISSEMENT		SALLE DES FÊTES	
EAU POTABLE	1.50 € / m^3	PERSONNE PRIVÉE MONTSALVY	80 €
LOCATION COMPTEUR	95 € / an	CAUTION	100 €
ASSAINISSEMENT	1 €/ m^3	MÉNAGE	30 €/heure
DROITS DE PLACE			
	1.50 € / ml	**SALLE POLYVALENTE**	
CAMPING		ASSOCIATIONS MONTSALVY	Gratuit
CAMPEUR	5.00 €	AUTRES ASSOCIATIONS	150 €
AUTO	1.50 €	PERSONNE PRIVÉE MONTSALVY	260 €
CARAVANE	5 €	EXTÉRIEUR À MONTSALVY	500 €
CAMPING-CAR	5 €	CUISINE	100 €
TENTE	4 €	CAUTION SALLE	200 €
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE	4 €	CAUTION CUISINE	200 €
PISCINE		MÉNAGE	30 €/heure
ADULTE	3.00 €	**LOCATION MATÉRIEL**	
10 TICKETS	25 €	TABLE RONDE BOIS	4 €
MOINS DE 14 ANS	1.50 €	CHAISE	0.75 €
10 TICKETS	10 €	TABLE RECTANGULAIRE BOIS	1.60 €
VISITEUR	1 €	INSTALLATION PODIUM	60 €
COLONIE	1 €	CAUTION	100 €
SCOLAIRE	1 €	**LOCATION TENTE DE RÉCEPTION**	
MOINS DE 6 ANS	Gratuit	PERSONNE PRIVÉE MONTSALVY	150 €
PÊCHE		COMMUNES LIMITROPHES	180 €
ADULTE CARTE ANNUELLE	40 €	COMMUNES DE LA COM. COM	200 €
6 - 12 ANS CARTE ANNUELLE	15 €	CAUTION	500 €
MOINS DE 6 ANS	Gratuit	ASSOCIATIONS MONTSALVY	Gratuit
ADULTE JOURNÉE	6 €	**CIMETIÈRE**	
6 - 12 ANS JOURNÉE	3 €	CONCESSION 6 m^2	16 € / m^2
MOINS DE 6 ANS	Gratuit	CONCESSION 3 m^2	22.50 € / m^2
ADULTE PERMIS SEMAINE	15 €	**CAVEAU D'ATTENTE**	
6 - 12 ANS PERMIS SEMAINE	6 €	6 MOIS MAXIMUM	Gratuit
MOINS DE 6 ANS	Gratuit		
CANTINE		**COLUMBARIUM**	
LE REPAS	3.20 €	ESPACE POUR 30 ANS	450 €
GARDERIE		ESPACE POUR 50 ANS	750 €
MATIN ET/OU SOIR PAR ½ HEURE ENTAMÉE	0.80 €	PLAQUE POUR COLUMBARIUM	12 €
		PLAQUE POUR PUPITRE	10 €
INFORMATIQUE	2 € / h	DISPERSION DES CENDRES	Gratuit

BUDGET COMMUNAL

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 992.027,97 €

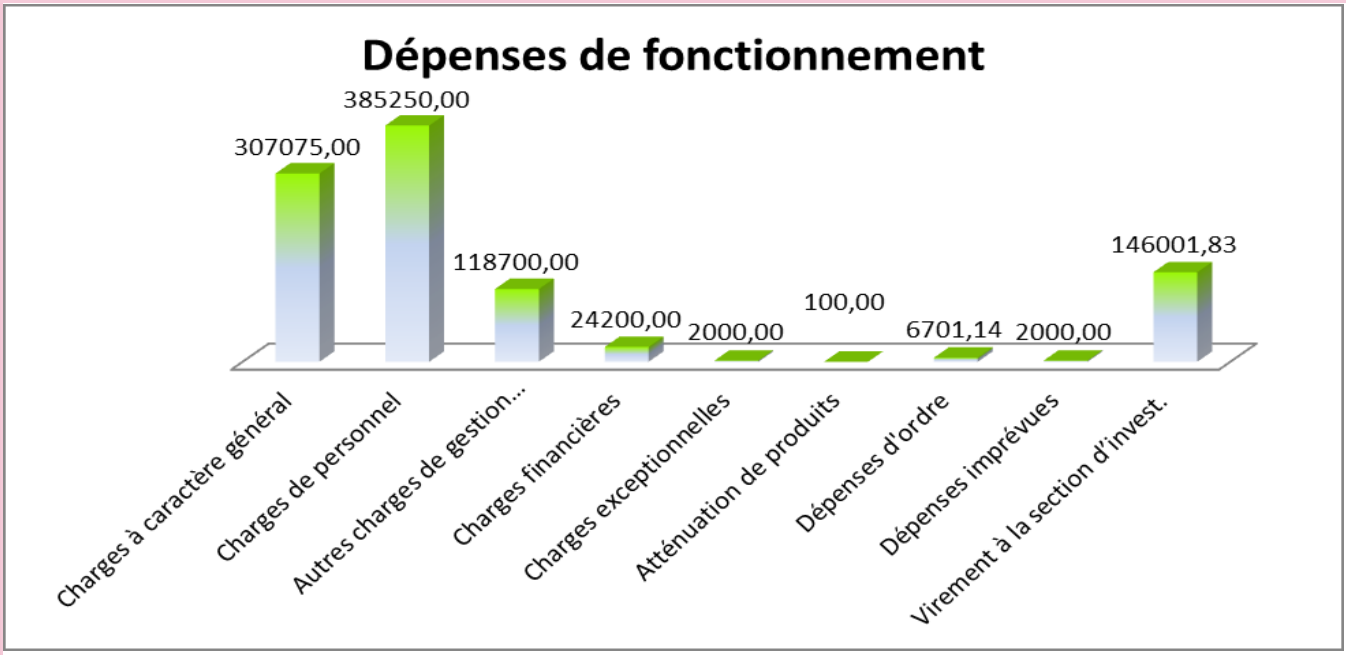

Charges à caractère général : Énergies, fournitures diverses, carburant, assurances, menus travaux d'entretien effectués en régie, taxes foncières...
Charges de personnel : Salaires, charges et cotisations diverses
Autres charges de gestion courante : Subventions versées aux associations, indemnités versées aux élus, subvention versée pour équilibrer le budget eau et assainissement
Charges financières : Remboursement des intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie

RECETTES : 992.027,97 €

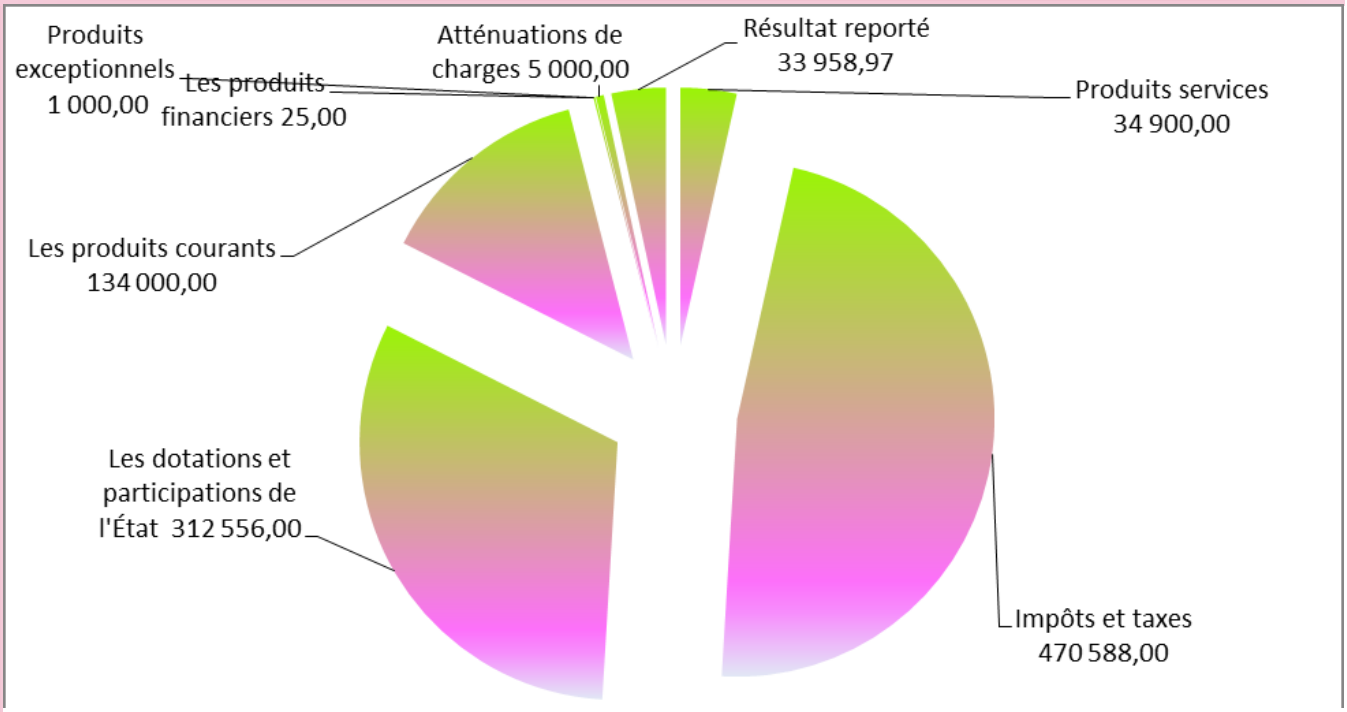

Produits de gestion courante : Loyers des immeubles communaux
Atténuation de charges : Remboursements salaires et charges sur arrêts maladie et suite à l'emploi de personnel non titulaire
Dotations : Dotations de fonctionnement versées par l'État
Produits des services : Recettes de la cantine, de la garderie, du camping, de la forêt communale, des salles, des concessions au cimetière, des droits de pêche au lac …
Produits exceptionnels : Remboursements de sinistres

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 1.932.919,92 €

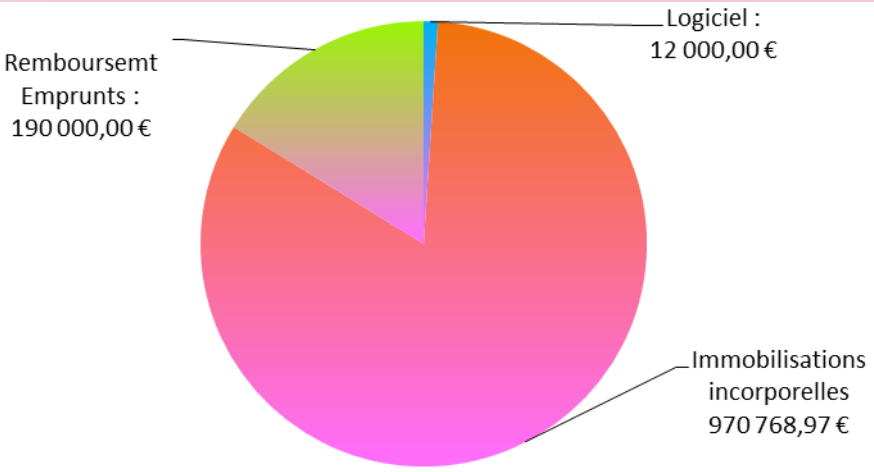

Le déficit d'investissement est de : 158.582,95 €.

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à : 601.568,00 €.

Les principaux investissements 2019 sont les suivants :

Église	50.000,00 €
Maison des Arts et du Tourisme	20.000,00 €
Maison Guiral	58.000,00 €
Maison Madamour	83.000,00 €
Signalétique	45.240,00 €
Travaux voirie	138.478,97 €
Éclairage public	23.000,00 €

RECETTES : 1.932.919,92 €

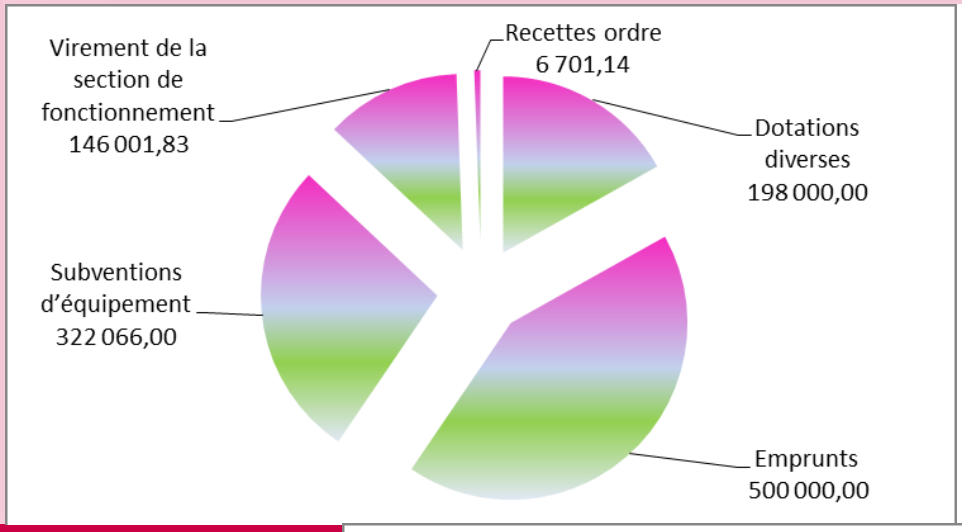

Les recettes restant à percevoir s'élèvent à : 652.826,00 €.

L'excèdent de fonctionnement est de : 107.324,95 €.

ÉVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION

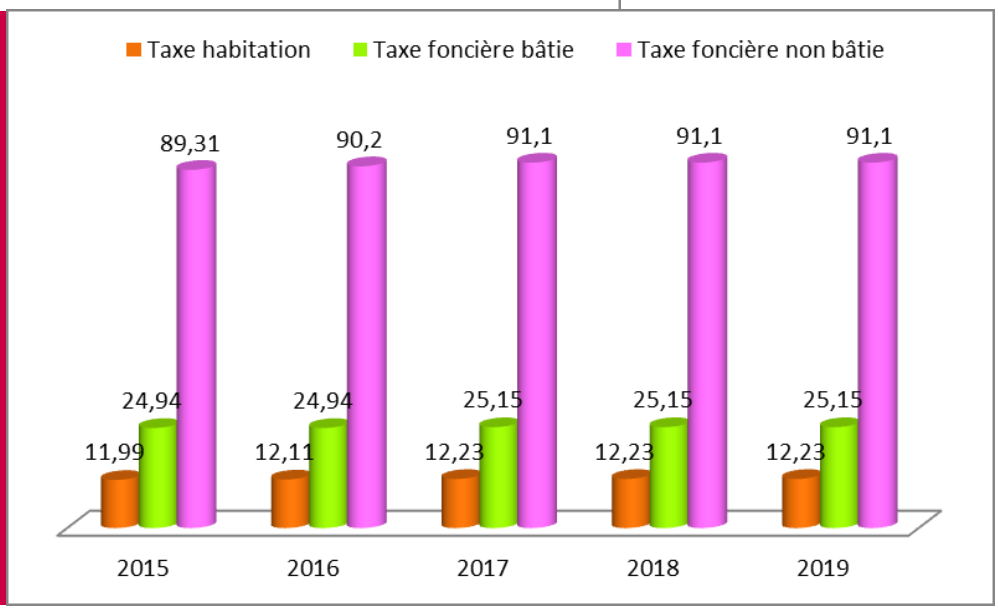

BUDGET A.E.P.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 313.257,04 €

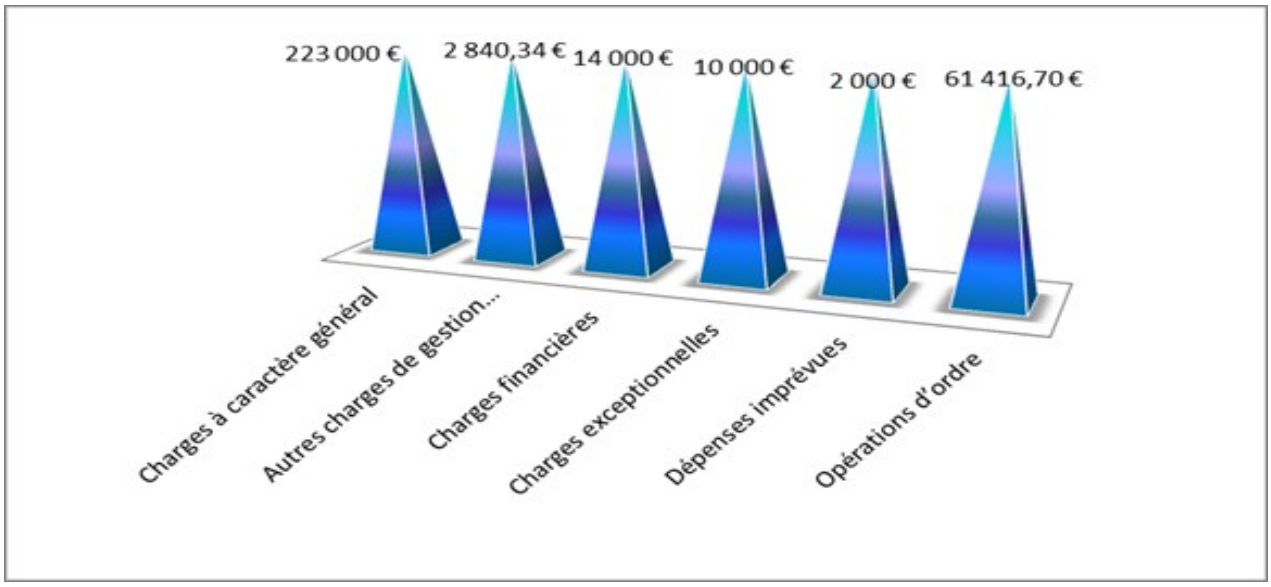

Charges à caractère général : Redevance d'électricité, dépenses d'entretien et de réparation des stations d'épuration, de pompage et de relevage, analyses des boues et bilans 24 heures, restitution à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne des redevances « modernisation des réseaux », « pollution domestique » et « prélèvement eau » décomptées sur les factures d'eau des abonnés, rémunération de la S.A.U.R...
Charges exceptionnelles : Recettes annulées sur exercices antérieurs
Autres charges de gestion courante : Créances admises en non-valeur
Charges financières : Remboursement des intérêts d'emprunts

RECETTES : 313.257,04 €

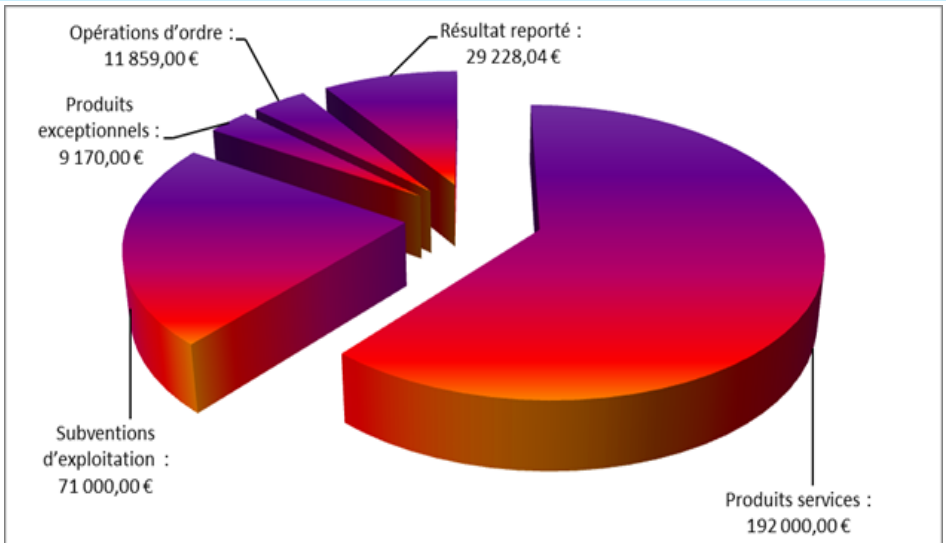

Opérations d'ordre : Reprise en section de fonctionnement des subventions d'équipement
Subvention d'exploitation reçue du budget principal afin d'équilibrer la section de fonctionnement du budget de l'eau pour 63.000 € et aide à la performance épuratoire des diverses stations
Produits exceptionnels : Rémunération versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne après perception par la commune des redevances auprès des usagers
Produits des services : Recettes des ventes d'eau

INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 298.906,70 €

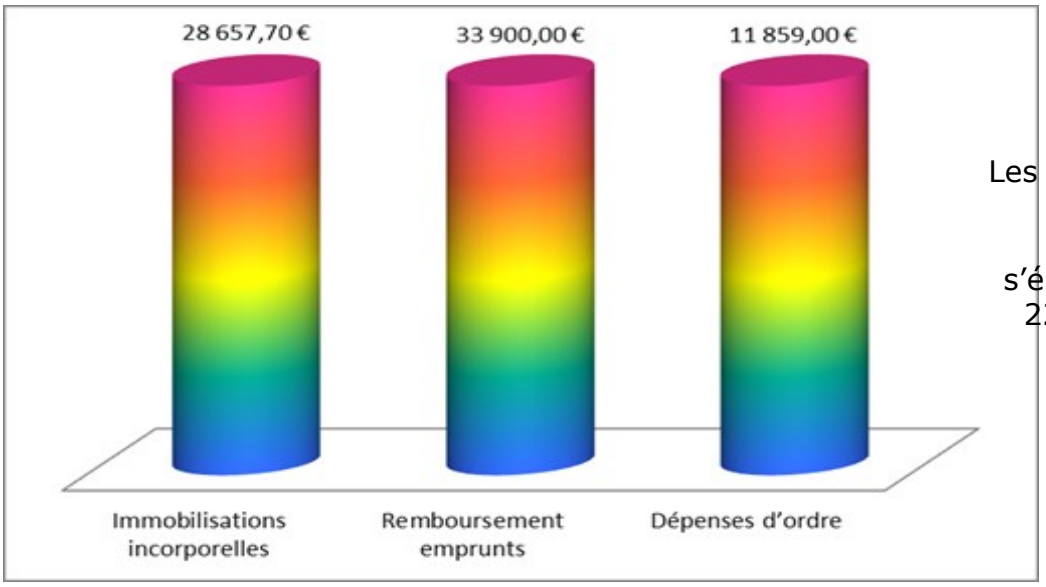

Les dépenses restant à réaliser s'élèvent à : 224.490 €.

Immobilisations corporelles : Captages d'eau et périmètres de protection, plus divers travaux de remise en état de raccordements

Opérations d'ordre : Transfert en section de fonctionnement des subventions d'équipement

RECETTES : 298.906,70 €

Les recettes restant à percevoir s'élèvent à : 103.200 €.

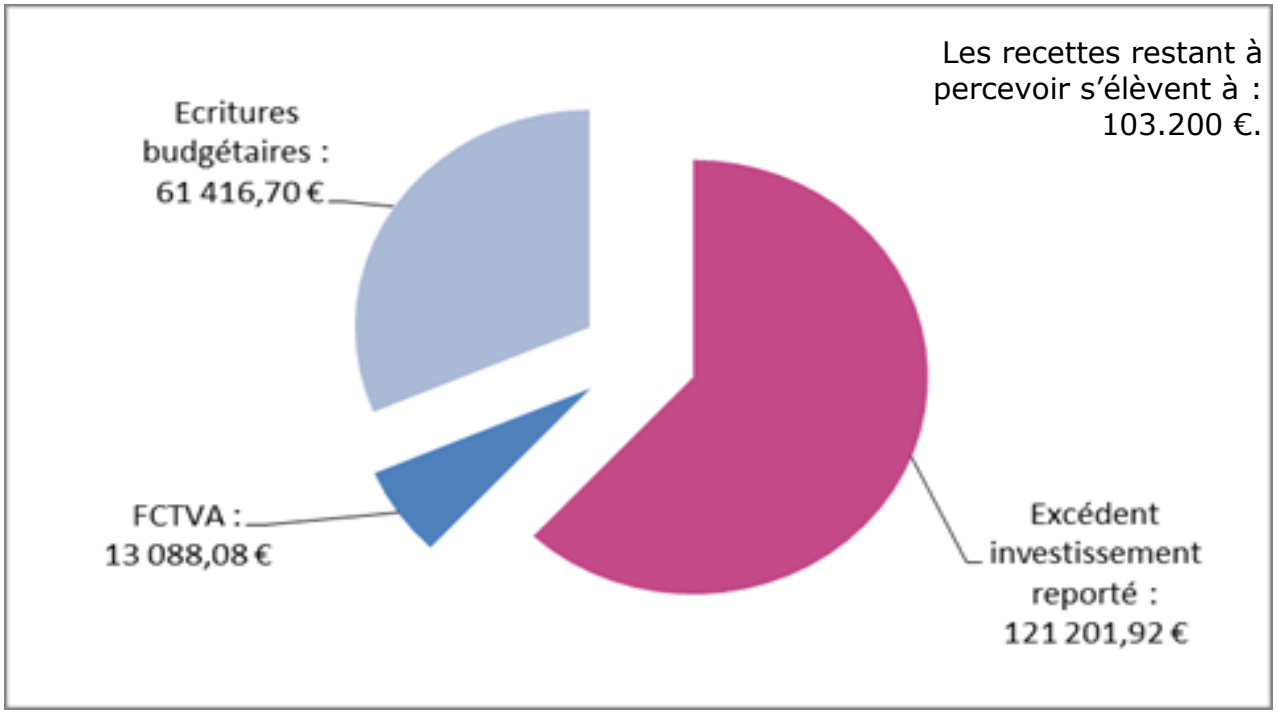

Subventions : Travaux réseaux rue Marcellin Boule et Agence de l'Eau Adour-Garonne

FOCUS SUR LE PRINTEMPS DES ARTS

par Claudine Castanier

En 2018, nous avons fêté la 20e édition du Printemps des Arts.

En 1999, Vincent Descoeur, maire, a accepté que je puisse montrer mon travail de peinture.
Après concertation, la manifestation du Printemps des Arts était née.

Puis en 2010, l'association du Printemps des Arts voit le jour.

Nous remercions les municipalités successives pour leur confiance chaque année renouvelée.

C'est une grande opportunité pour notre association d'avoir un lieu aussi magnifique que le réfectoire des Moines, pour exposer nos œuvres.

Expo 2013

Depuis le début, près de 200 artistes peintres et 60 artisans ont été accueillis.

Vernissage 2018

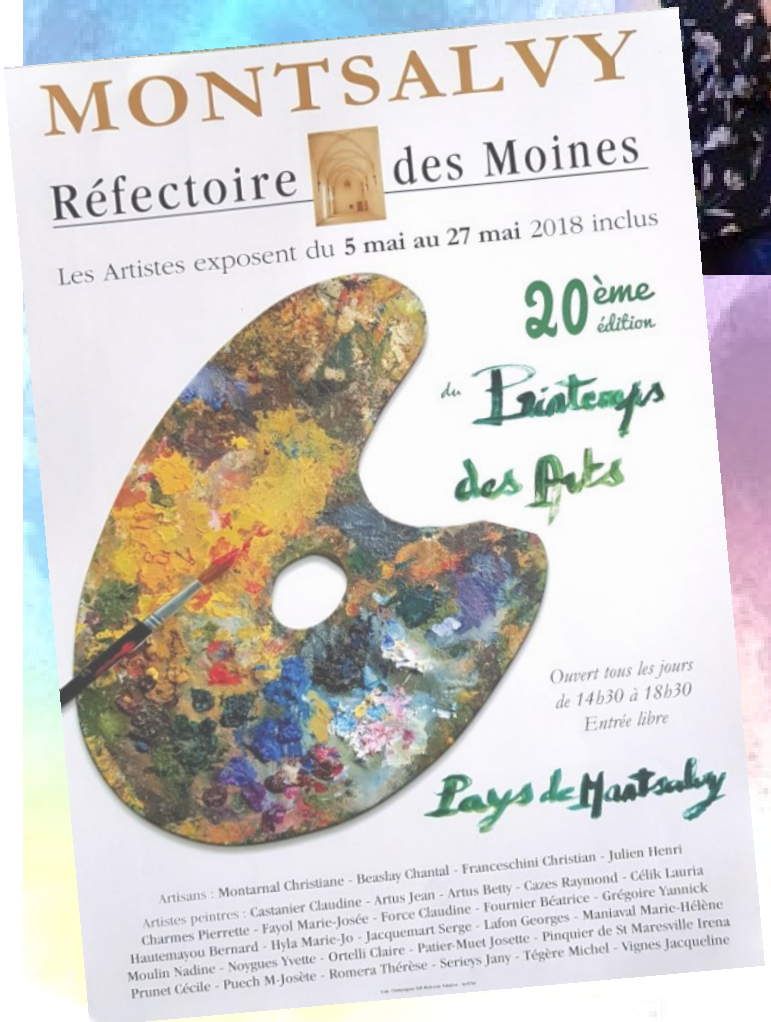

LES INVITÉS D'HONNEUR

2007 Jean Lacalmontie
2008 Serge Jacquemart
2009 Gépé
2010 Daniel Gadet
2011 Raymond Civial
2012 André Puech
2013 Raymond Cazes
2014 Danielle Waechter
2015 Nicole Pfund
et le sculpteur Gilles Bonnin
2016 Maryse Chauvet
2017 Serge Jacquemart

Depuis 2016, nous organisons une sortie d'une journée, ouverte à tous.

Cette année-là, visite d'Albi et du musée de Toulouse Lautrec ainsi que de la Cathédrale Sainte-Cécile.

2017, Biennale de l'Aquarelle de Brioude.

2018, découverte de Cordes-sur-Ciel et visite du musée du verre à Carmaux.

Expo 2014

Remise prix du public 2015

Expo 2017

Expo 2014

Vernissage 2018

Vernissage 2017

Prix du public 2018

Pour 2018, aucun invité d'honneur n'a été sollicité car nous avons privilégié la découverte du plus grand nombre d'artistes possible : 4 artisans et 26 artistes peintres professionnels et amateurs.

Vernissage 2018

AGENDA

DU 4 JUILLET AU 31 AOÛT
LA CATINE
LES AMIS DE L'ABBATIALE
Exposition d'un intérieur d'autrefois
Place du cloître

DU 6 JUILLET AU 25 AOÛT

Du mardi au dimanche de 14h30 à 18h30
Le jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30

DIMANCHE 14 JUILLET
TRIPOUX
A.C.C.A MONTSALVY
Au local de la chasse
De 8h à 14h

DIMANCHE 21 JUILLET
KERMESSE
CLUB DES AÎNES
Salle des fêtes

DU 23 AU 25 JUILLET
STAGE DE VANNERIE
ASSOCIATION DES PANIERS
Salle polyvalente

SAMEDI 27 JUILLET
24e FÊTE DES PANIERS
ASSOCIATION DES PANIERS

VENDREDI 2 AOÛT
DON DU SANG
Salle polyvalente
De 14h à 19h

VENDREDI 9 AOÛT
CONFÉRENCE SUR LE SOLEIL
Salle des fêtes

DIMANCHE 11 AOÛT
KERMESSE
AMIS DE L'ABBATIALE
Salle des fêtes

SAMEDI 7 SEPTEMBRE
RANDO
L'AMICALE DEL CASTEL

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE
BANQUET
CMF 69
Salle polyvalente

21 SEPTEMBRE
JOURNÉE DU GOÛT

21 ET 22 SEPTEMBRE
JOURNÉES EUROPEENNES
DU PATRIMOINE

SAMEDI 26 OCTOBRE

CONFÉRENCE
FRANÇOISE SAGAN
Organisée par
Médiathèque de Montsalvy

Salle des fêtes

DU 28 AU 30 OCTOBRE
STAGE DE VANNERIE
ASSOCIATION DES PANIERS
Salle polyvalente

DIMANCHE 10 NOVEMBRE
SOIRÉE DANSANTE
CMF 69
Salle polyvalente

SAMEDI 7 DÉCEMBRE
REPAS DE NOEL
CLUB DES AÎNES
Salle polyvalente

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE
MARCHE DE NOEL et BELOTE
Salle polyvalente

SAMEDI 14 DÉCEMBRE
QUINE DU F.C.J.M.
Salle polyvalente

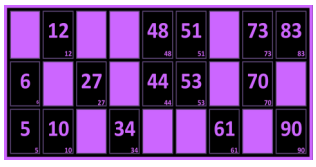

VENDREDI 20 DÉCEMBRE
DON DU SANG
Salle polyvalente
De 14h à 19h

SE DIVERTIR

PETANQUE
Rendez-vous tous les vendredis soirs à 20h45, au boulodrome près de la salle polyvalente !
Ouvert à tous !!

PISCINE

Ouverture en juin

mercredi et samedi de 14 h à 18 h 30

Du 6 juillet au 1er septembre inclus

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	FERMEE	FERMEE
MARDI	10 h à 12 h 30	15 h à 19 h
MERCREDI	10 h à 12 h 30	15 h à 19 h
JEUDI	10 h à 12 h 30	15 h à 19 h
VENDREDI	10 h à 12 h 30	15 h à 19 h
SAMEDI	10 h à 12 h 30	15 h à 19 h
DIMANCHE	FERMEE	15 h à 19 h

Fermeture 27 juillet et 18 août 2019

Adulte (ticket individuel)	3,00 €
Adulte (carnet de 10 tickets)	25,00 €
Jeune de - de 14 ans (ticket ind.)	1,50 €
Jeune de - de 14 ans (carnet de 10 t.)	10,00 €
Visiteurs et colonies encadrées	1,00 €

Piscine gratuite pour les enfants en-dessous de 6 ans

Carte saisonnière :
Adulte : 40 €
Jeune de 6 à 12 ans : 15 €
Gratuité pour les moins de 6 ans

Carte Vacances pour 7 jours consécutifs :
Adulte : 15 €
Jeune de 6 à 12 ans : 6 €
Gratuité pour les moins de 6 ans

Carte à la journée :
Adulte : 6 €
Jeune de 6 à 12 ans : 3 €
Gratuité pour les moins de 6 ans

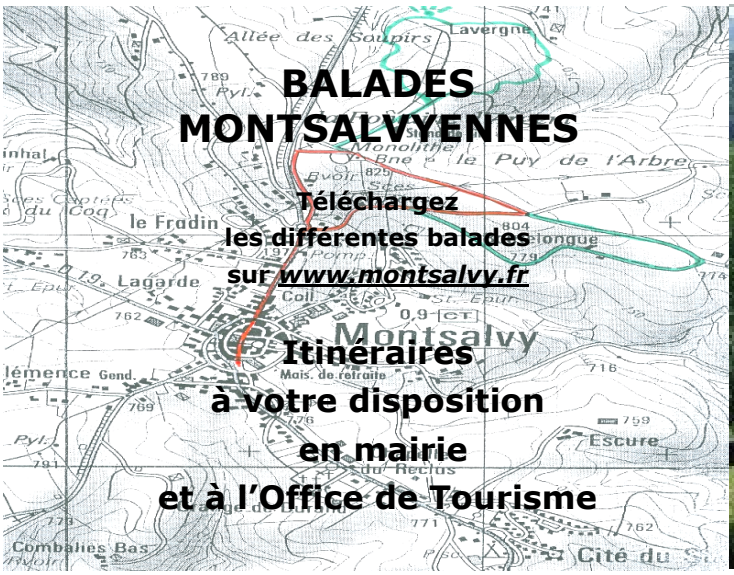

BALADES MONTSALVYENNES

Téléchargez les différentes balades sur *www.montsalvy.fr*

Itinéraires à votre disposition en mairie et à l'Office de Tourisme

RÉPERTOIRE DES ASSOCIATIONS

E.F.C.V. École de foot
Guy Bruel
07.84.14.27.83

FNACA
Jean-Louis Cambon
2 avenue de Turenne

Comité d'animation
Yannick Madamour
06.88.77.94.70

Danse africaine
06.49.69.06.71

Amicale del castel
EHPAD
04.71.49.24.48

F.C.J.M.
Football
Benoît Madamour
06.72.07.35.66

Amis de l'abbatiale et du passé de Montsalvy
Patrimoine
Chantal Malvezin 06.81.63.18.11

Dynamo cantalienne
Gilbert Ricros
05.65.44.52.51

Tir
Jean-Louis Terrisse
04.71.49.20.66

Club Automne du Puy de l'Arbre
Scrabble, peinture sur soie,
jeux de cartes et petites balades
André Rouchet 04.71.48.28.14

Printemps des Arts
Claudine Castanier
04.71.49.20.90

Pétanque
Jean-Pierre Marcillac
06.82.27.43.54

Multisports
Hervé Vigier
06.73.60.31.98

Association des Paniers
Jean-Pierre Fau
04.71.49.29.62

Bibliothèque du Pays de Montsalvy
Nicole Anadon
04.71.46.96.82

Donneurs de sang bénévoles
Maurice Durand
04.71.49.21.65

Ronde de la Châtaigneraie
Course pédestre, VTT, cyclos, rando
Nathalie Vigroux

Judo club de la Châtaigneraie
Judo pour tous
Taïso pour les adultes
Isabelle Lemaire 06.80.14.98.83

Canton de Montsalvy et le Fel Classe 69
Roland Daudé La Grangeotte

Association des Parents d'élèves
Andrée Maronne
04.71.49.65.35

Ensemble vocal féminin de la Châtaigneraie «Si ça vous chante »
Bénédicte Walker
04.71.49.27.01

Retraite sportive du Pays de Montsalvy
Randos, tir à l'arc, activités dansées et aqua gym
Robert CAMBON 06.76.46.32.74
ou Raymonde Trelon 04.71.49.60.88

Chasse
Hervé Lapierre
06.84.20.57.75

Résister aux taxes, en Auvergne… il y a 750 ans

2018. Un mouvement de colère explose en France et se propage en Europe (Belgique, Allemagne, Pays-Bas…). Cet événement social et politique, que certains observateurs qualifient d'« inédit » ou « de sans précédent », invite l'historien à questionner le temps long des mouvements d'opposition. Petit détour par l'Auvergne du XIII^e^ siècle.

1268. Les sollicitations financières de la royauté sont croissantes. Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi Louis IX, est alors suzerain d'Auvergne. Les comtes d'Auvergne et les villes relèvent de lui. En 1268, Alphonse leur réclame de l'argent pour la préparation d'une nouvelle croisade. Le comte de Poitiers avait déjà pris la croix et combattu en Égypte. C'était en 1249 et il avait, pour l'occasion, sollicité l'aide financière de ses sujets. Près de vingt ans plus tard, les bourgeois de Riom et de Montferrand refusent de payer. Les événements de 1268 sont connus grâce à plusieurs lettres conservées dans la correspondance du prince.

De leur côté, les Riomois ne veulent pas verser 4 000 livres, somme sur laquelle ils s'étaient pourtant engagés. En réaction, le prince suspend les coutumes de la ville et envoie ses officiers pour enquêter (« mais secrètement, en interrogeant les voisins » écrit-il) sur la fortune des quatre cents principaux bourgeois de Riom. Les Riomois finissent par s'exécuter, non sans avoir tenté, une dernière fois, de parlementer : ils demandent à payer les 4 000 livres en quatre ans.

À Montferrand, les principaux bourgeois de la ville sont emprisonnés, des sergents sont installés dans leurs maisons. À leur libération, ils composent avec leur suzerain, sans que les causes de leur succès ne soient connues. Alors qu'ils auraient dû payer 4 000 livres tournois d'amende en plus de l'aide à la croisade, ils ne versent que 2 000 livres.

Conséquence de cette résistance, plusieurs villes rajoutent dans leurs coutumes qu'elles ne doivent l'aide qu'« *une fois seulement en la vie d'un chascun seigneur* ». Car c'est bien le renouvellement de cette aide au cours du règne d'Alphonse de Poitiers qui a embrasé la situation. Cette disposition est intégrée dans la coutume d'Auvergne, lors de sa rédaction au XVI^e^ siècle.

À défaut d'avoir pour eux la force militaire requise pour s'opposer aux autorités supérieures (roi de France et comte de Poitiers), les habitants des villes d'Auvergne savent parfaitement exploiter les angles morts de la royauté, un régime qui gouverne à distance, depuis l'Île-de-France. Les causes de leur résistance sont diverses, des brimades à l'abus de pouvoir, en passant par des vexations, la pression fiscale ou l'introduction de nouveautés perçues comme intolérables.

Sommes-nous bien certains de parler d'hier ? Les bourgeois de Riom et de Montferrand (aujourd'hui, des gilets jaunes) reprochent tour à tour à la royauté (l'État) d'avoir imposé un joug tout français (une start-up nation) et de parachever l'asservissement par une fiscalité inhabituelle et considérée comme injuste.

Conseils de lecture :

Gérard Noiriel, « Les gilets jaunes et les leçons de l'histoire », article mis en ligne le 21 novembre 2018 : *noiriel.wordpress.com/2018/11/21/les-gilets-jaunes-et-les-lecons-de-lhistoire/*

Rémy ROQUES